

gouvernement a encouragé ces essais, surtout dans l'espérance qu'ils pourraient nous conduire à fonder dans ces pays un commerce permanent.

Vous pouvez, M., vous associer à ces vues bienfaisantes du gouvernement, d'abord en favorisant de tous les moyens que vous donne votre position actuelle les premières entreprises de nos armateurs, et ensuite en m'adressant les informations propres à m'éclairer sur ce qu'il y a de mieux à faire pour parvenir au but qu'il voudrait atteindre, c'est-à-dire l'établissement d'un commerce régulier et permanent avec le pays où vous résidez.

Ces informations, M., devraient présenter un exposé de la situation du pays considérée spécialement sous les trois points de vue suivants :

1° Quels seroient les moyens de protection et de sûreté pour notre commerce dans ce pays, telles que son gouvernement, sa police, les mœurs des habitants, leurs usages en fait de commerce ?

2° Seroit-il nécessaire de lui donner une organisation particulière, vu les circonstances propres au pays et quelle devrait être cette organisation ?

3° Quels sont les échanges qui peuvent constituer un commerce permanent soit en le supposant direct soit en le combinant avec le commerce de l'Inde et de la Chine ?

Les notions que nous avons sur ces pays sont trop incertaines pour que j'ajoute aucun développement aux deux dernières questions. Quant à la première, vous n'ignorez pas, M., qu'il a existé entre la France et ce gouvernement de Cochinchine des rapports assez intimes dont M. l'évêque d'Adran a été l'intermédiaire et qui devoient nous procurer les moyens de faire le commerce de cette contrée avec avantage